Image not found or type unknown

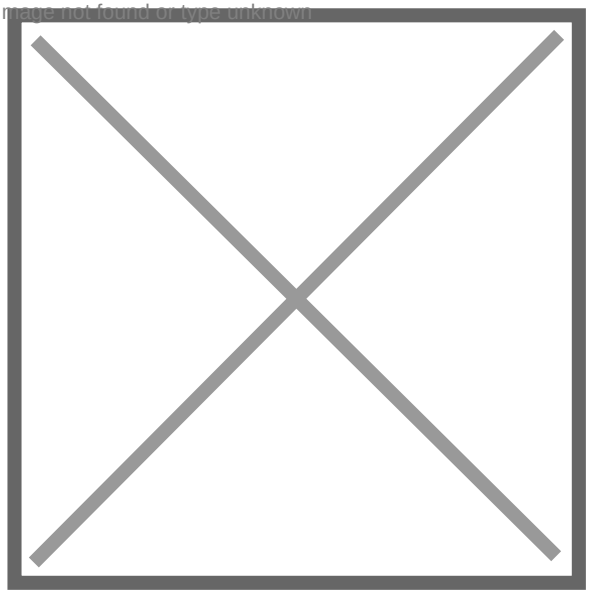

Contrat alternance et changement de statut

Par **bylka**, le **10/10/2008** à **15:57**

Bonjour,
Je suis étudiant étranger ayant terminé mes deuxième année à l'université de Paris 13. (DUT obtenu avec mention)
J'aurai besoin d'un renseignement. Je suis inscrit actuellement pour une licence professionnelle (3è année) et celle ci se fait uniquement en alternance.
Je suis allé à la prefecture demander les papiers à fournir.
J'ai eu la liste ce jour. Ma question est de savoir s'ils vont bien m'autoriser à faire ma licence pro une fois tous les documents réunis parce que, j'ai cru comprendre que pour cela il fallait que je sois en statut salarié et qu'appriori ce n'est pas si simple que cela d'avoir ce "statut"?

Par **avocat droit public**, le **12/10/2008** à **11:29**

Je doute personnellement qu'un changement de statut vers une carte de séjour avec mention salarié soit possible pour vous.

En effet, vous êtes toujours étudiant et une carte de séjour salarié implique que vous obteniez une promesse d'embauche en CDI. Or, le travail en altenance ne peut être en CDI.

Le problème c'est qu'en restant étudiant, vous ne pouvez travailler qu'à mi-temps.

Par **kahlaoui01**, le **15/10/2013** à **20:47**

jai une carte de sejour dun ans vie familiale et jai separé et jai nenvi de changer mon statut je trouve un patron qui veux me faire un contrat CDI dis moi coment je fait merci...?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés